Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260609-26_06_01OK-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 09 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Vote	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 05 juin 2026

Étaient présents : Lénaik BELLEIL, Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Marc CHRISTIE, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT, Fanny RIGAULT PIVAN Charles TEMPLÉ

Ont donné procuration : /

Absents excusés : Sylvain DENIS

Secrétaire de séance : Fanny RIGAULT-PIVAN

DELIBERATION 2026_06_01

RÉFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE PAR POINT-À-TEMPS AUTOMATIQUE (PATA) : CHOIX DU PRESTATAIRE

Rapport de Léonard GLO, adjoint à la voirie,

Léonard GLO présente les 4 devis reçus pour la réalisation des travaux de Point-à-Temps Automatique (PATA), afin de choisir un prestataire. La quantité estimée s'élève à 25 tonnes comme les années passées.
Une commission voirie a eu lieu mardi 25 juin pour analyser les devis reçus :

- PEROTIN TP : 22 425€HT soit 26 910 €TTC (devis avec chauffeur)
- EUROVIA : 27 587€HT soit 29 295 €TTC
- LEMÉE : 25 528€HT soit 30 634 €TTC
- EIFFAGE ROUTE : 25 375€HT soit 30 450 €TTC

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre la mieux disante soit celle de l'entreprise Pérotin TP pour procéder à la réfection de la voirie communale par point à temps 2026.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260609-26_06_01OK-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider le devis de l'entreprise Pérotin pour un montant de 22 425€HT soit 26 910 €TTC ;

AUTORISE le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Pour certifié conforme,
Le Maire
Fabienne GLET



Le secrétaire de séance
Fanny RIGAULT-PIVAN

